

Le gouvernement prend acte de cette recommandation. Une étude approfondie de la faisabilité de la création d'un tribunal nord-américain permanent du commerce et de l'investissement, un organisme juridique trinational unique dont relèveraient tous les processus de règlement des différends, est cependant nécessaire étant donné les différents mécanismes de règlement des différends prévus par l'ALENA et l'expertise requise des membres des groupes spéciaux. Par exemple, le chapitre 19 de l'ALENA prévoit la mise sur pied d'un groupe spécial binational, qui remplace l'examen judiciaire par les tribunaux intérieurs d'un partenaire de l'ALENA des affaires de droits compensateurs et antidumping. Il examine à la lumière des lois internes les mesures prises par un partenaire de l'ALENA pour lutter contre des subventions ou du dumping. Par contre, les processus de règlement des différends entre États prévus aux chapitres 14 et 20, et le processus de règlement des différends entre un investisseur et un État, décrit au chapitre 11, interprète les droits et les obligations des parties au différend aux termes de l'Accord et des règles applicables du droit international. Toutefois, le gouvernement convient que les mécanismes de règlement des différends prévus actuellement par l'ALENA pourraient profiter d'améliorations et accepte d'engager des discussions avec le Mexique et les États-Unis à cet égard.

Recommandation 25

Étant donné le besoin criant de nouvelles infrastructures aux postes frontaliers canado-américains clés, le gouvernement du Canada devrait accélérer les efforts pour les construire aux points frontaliers existants et encourager davantage son vis-à-vis américain à faire de même.

Le gouvernement reconnaît le rôle critique que l'infrastructure frontalière joue dans l'économie canadienne. Il collabore donc avec différents partenaires pour mettre en œuvre de nouvelles initiatives et renforcer les programmes existants afin de réduire l'encombrement à la frontière en augmentant la capacité de l'infrastructure et en recourant à des technologies telles que les systèmes de transport intelligents (STI). Ces mesures appuient les objectifs du plan d'action Canada-États-Unis de décembre 2001 sur une frontière intelligente.

Grâce au Fonds sur l'infrastructure frontalière annoncé en 2001, le gouvernement versera directement 600 millions de dollars sur cinq ans, que des contributions équivalentes provenant des provinces et d'autres partenaires permettront de doubler. Ainsi, un minimum de 1,2 milliard de dollars sera consacré à l'amélioration de l'infrastructure frontalière du Canada. Cela s'ajoute aux 65 millions de dollars que le gouvernement a réservés au Programme stratégique d'infrastructures routières.

Comme 70 % du trafic transfrontalier de camions du Canada passe par six postes frontaliers, la plus grande partie du Fonds ira à des améliorations à Windsor, Sarnia, Niagara Falls et Fort Erie, en Ontario, à Douglas, en Colombie-Britannique, et à Lacolle, au Québec. Le gouvernement fédéral et les provinces ont récemment annoncé plusieurs nouvelles initiatives à cet égard, dont 75,2 millions de dollars pour le poste de Lacolle et la route qui y mène, 243 millions de dollars pour la vallée du bas Fraser en Colombie-Britannique et 10 millions de dollars pour la